

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 66
- présents suppléants : 1
- procurations : 11
- suffrages exprimés : 78

**DELIBERATION n° 2020/144**

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à dix-neuf heures, en séance publique à la salle des fêtes de Lannemezan, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué dans les délais prescrits par M. Bernard PLANO, Président de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires :** Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger RIGOBERT LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Fabienne LOHOU BOLZER, Maryvonne HEGUY, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Cindy SIBE, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

**Présents suppléant :** Julien HEUX

**Titulaires ayant donné procuration :** Maurice LOUDET commune de La Barthe de Neste ayant donné pouvoir à Philippe SOLAZ, Jean-Marc GRANIE commune de ESPECHE ayant donné pouvoir à Christine FAUGERE, Jean-Charles LAUREYS commune de Galez ayant donné pouvoir à Martine LABAT, Gisèle ROUILLON commune de Lannemezan ayant donné pouvoir à Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE commune de Lannemezan ayant donné pouvoir à Isabelle ORTE, Jean Marie DA BENTA commune de Lannemezan ayant donné pouvoir à Robert MONZANI, Jean-Marc BABOU commune de Lannemezan ayant donné pouvoir à Sandrine DURAN, Philippe LACOSTE commune de Lannemezan ayant donné pouvoir à Laurent LAGES, Guy RAYNAL commune de Réjaumont ayant donné pouvoir à Joël DEVAUD, Gérard SABATHIE commune de Sentous ayant donné pouvoir à Dominique DEMIMUID et Didier FAVARO commune d'Uglas ayant donné pouvoir à Elisa PANOFRE.

**Absents excusés :** Xavier SARNIGUET, Fabienne ROYO, Nathalie SALCUNI, Alain MAILLE et Joëlle VIGNEAUX,

**Objet : Etude hydraulique du ruisseau La Torte - Modification du plan de financement de l'opération**

Le quartier La Plantade à La Barthe de Neste subit depuis des années des inondations par débordement du cours d'eau « La Torte ».

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le bureau de communauté avait pris une délibération le 3 juillet 2018 pour mandater le PETR du Pays des Nestes à agir sur le sujet.

La première étape consiste en la réalisation d'une étude hydraulique dont le reste à charge avait été défini à 9000 euros pour la CCPL en 2018.

Le cahier des charges a été rédigé par le PETR et plusieurs bureaux d'études ont été consultés.

Les financements pour cette étude ont été recherchés par le PETR.

Après consultation de la mairie de La Barthe de Neste, le PETR du Pays des Nestes propose de retenir l'offre du bureau d'études Philia avec un reste à charge pour la CCPL de 10 200 €.

Plan de financement initial			Nouveau plan de financement		
FPRNM	50%	10 000 €	FPRNM	32%	10 000 €
CR	20%	4 000 €	CR	13%	4 000 €
AEAG	10%	2 000 €	AEAG	22%	6 800 €
CCPL	20%	4 000 €	CCPL	33%	10 200 €

## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

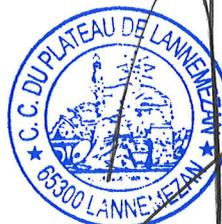
## DECIDE

- De valider le nouveau plan de financement de l'étude hydraulique du ruisseau La Torte menée dans le cadre du programme PAPI localisé du PETR du Pays des Nestes,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits du budget annexe GEMAPI à hauteur d'un montant prévisionnel de 10 200 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à signifier cette décision au PETR du Pays des Nestes et à la Mairie de La Barthe de Neste.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 22 OCT. 2020



Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20201013-2020-144-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020